

Avis voté en séance plénière du 9 octobre 2013

L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France

Déclaration du groupe de l'UNAF

Avec le présent avis, le CESE joue pleinement son rôle de mettre en lumière des sujets totalement ignorés du grand public mais porteurs de fortes potentialités en matière de développement, de recherche mais aussi d'emplois : tel est le cas du programme national EXTRAPLAC.

Le groupe de l'UNAF tient à souligner certains points, qui ont retenu son attention. En premier lieu, cet avis rappelle que les espaces ultramarins sont essentiels pour notre pays. L'avis souligne donc fort utilement le devoir d'implication et d'intégration des territoires ultramarins à l'élaboration de la politique maritime française. Il est donc indispensable d'organiser au Parlement un large débat sur le thème afin que l'ensemble des parlementaires soit informés sur cet engagement.

L'avis du CESE de juillet dernier *Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?* avait été déjà l'occasion de souligner que la France mène des politiques exemplaires pour préserver les écosystèmes, pour surveiller la ressource en matière de pêche. Elle a ainsi la compétence pour porter une parole au niveau international. Le présent avis en est une illustration concrète et implique responsabilités et devoirs. La volonté doit maintenant suivre l'ambition.

La connaissance des ressources et des écosystèmes est essentielle. Le secteur de la recherche sur les milieux marins doit être encouragé. La France a un rôle à jouer sur ce point important, d'autant plus qu'elle a des opérateurs de premier plan comme TECHNIP.

En résumé, si le programme EXTRAPLAC n'est pas à proprement parler un sujet familial, sa poursuite, sa mise en œuvre et sa réussite sont porteurs de potentialités en termes d'emplois, de ressources, de préservation d'espaces et de biodiversité, autant de domaines essentiels pour les familles et les générations futures.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.